

N°1397

du 18  
DECEMBRE  
2020



Pour la Patrie

# L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

## POPULATION

P.4

Recensement général de la population, après 2010

Un gap de 5 milliards CFA pour boucler le budget de l'opération

## ROUTES

P.4

Entretien, réhabilitation et extension du réseau pistes rurales / Phase 2

Des études techniques dans le Grand Lomé et les 5 régions

## CEDEAO

P.7

Circulation illicite des armes

La procédure d'exemption mieux expliquée aux acteurs de l'espace communautaire

## P.3 Transport

# LES TARIIFS DE VIGNETTE

vont baisser de moitié dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021



Atcha Déjji AFFOH, Ministre des Transports Routier, Ferroviaire et Aérien

*Les motocyclettes ne sont pas prises en compte par cette mesure.*

P.3 Interruptions prolongées de ses services

## Moov-Togo se justifie mal

en accusant les coupures de courant et autres

P.6 Enseignement supérieur

## A qui profitera le bras de fer ?

## Patrimoine

## Le projet bénino-togolais de préservation du paysage culturel du Koutammakou lancé au Bénin

Piloté par le Corps des volontaires béninois et fruit de la coopération entre le Bénin et le Togo, le projet de préservation du paysage culturel du Koutammakou a été lancé le 16 décembre dernier. Réalisé sur un financement du " Word Monuments Fund ", le projet vise au renforcement de la conservation du paysage et des éléments culturels du Koutammakou (Bénin-Togo) dans une perspective régionale et optimisation des bénéfices pour les communautés locales.

Il s'inscrit aussi dans les préparatifs pour inscrire le Koutammakou du Bénin sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO. En plus de l'inventaire et de la cartographie des éléments culturels du Koutammakou, il sera aussi question, entre autres, d'organiser des ateliers éducatifs, de mettre en place des comités locaux de surveillance et de faire des campagnes de réhabilitation de Tata Somba et de reboisements.

Le Togo s'est engagé à appuyer le Bénin dans sa démarche vers l'exten-



sion du Koutammakou du côté du Bénin dans le dossier d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, à l'horizon 2021.

## Vie culturelle

## Coronavirus: le monde de la culture ne veut plus être considéré comme non essentiel en France

Basta ! Les acteurs culturels français expriment leur ras-le-bol des mesures gouvernementales dans la gestion de la pandémie. La fermeture des lieux de culture a été prolongée de trois semaines au minimum, provoquant la colère des principaux concernés. Ces derniers se sont rassemblés place de la Bastille, à Paris, le 15 décembre dernier, ont fait

entendre leur désarroi et leur incompréhension.

" L'art est l'arme de mes larmes ", " On va mourir et même pas sur scène ", " Je suis non essentielle " ou encore " L'art est une arme de construction massive ", peut-on lire sur les pancartes portées par plusieurs centaines de professionnels du monde de la culture, à

l'appel de la CGT-spectacle, les protestataires se sont retrouvés place de la Bastille, à Paris.

En France, théâtres, salles de spectacles, cinémas, musées resteront fermés au moins jusqu'au 7 janvier. Le milieu de la culture mène aussi le combat devant les tribunaux : syndicats et artistes ont annoncé saisir le Conseil

d'Etat, par un " référé liberté ", une procédure d'urgence, comme ont pu le faire ces dernières semaines les professionnels de la restauration, ou bien le secteur du ski.

Dans presque tous les pays européens, la culture est mise en veilleuse. Les pertes sont estimées à des milliards d'Euros.

## Cinéma

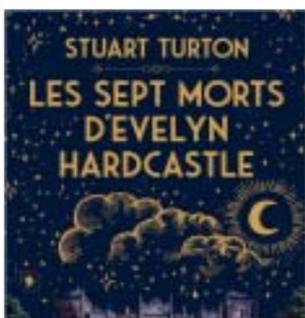
## Adaptation : Les sept morts d'Evelyn Hardcastle en série sur Netflix

Le premier roman de Stuart Turton, Les sept morts d'Evelyn Hardcastle (traduit par Fabrice Pointeau, 10/18), sera adapté en série pour la plateforme de vidéo à la demande Netflix. La série sera dirigée et écrite par Sophie Petzal (Jekyll and Hyde, The Last Kingdom).

Sept épisodes de 60 minutes formeront cette nouvelle série britannique, destinée à la plateforme de vidéo

à la demande Netflix.

Le résumé de l'éditeur pour Les sept morts d'Evelyn Hardcastle : Ce soir à 23 heures, Evelyn Hardcastle va être assassinée. Qui, dans cette luxueuse demeure anglaise, a intérêt à la tuer ? Aiden Bishop a quelques heures pour trouver l'identité de l'assassin et empêcher le meurtre. Tant qu'il n'est pas parvenu à ses fins, il est condamné à revivre sans cesse la



même journée. Celle de la mort d'Evelyn Hardcastle.

À la production de la série, Juliette Howell, Tessa Ross et Sophie Petzal, indique Deadline, pour la société House Productions. Pour l'instant, aucune information n'a été communiquée sur la distribution de la série, ou encore sur sa date de diffusion.

## Cinéma

## Un projet de film togolais soutenu par le Fonds pour la jeune création francophone

La commission du Fonds pour la jeune création francophone s'est réunie le 27 novembre 2020 pour sélectionner les projets en production et post-production. 55 projets en provenance de 16 pays d'Afrique subsaharienne, de l'Océan Indien et d'Haïti étaient candidats. 14 d'entre eux ont été soutenus, dont 12 en production (2 court-métrages, 7 long-métrages et 3 séries) et 2 long-métrages en post-production.

Les projets soutenus sont portés par des réalisateurs et réalisatrices du Burkina Faso (2 projets), Cap-Vert (1), Côte d'Ivoire (1), Îles Comores (1), Gabon (1), Madagascar (2), Niger (1), Rwanda

Le prochain appel à projets pour les projets en développement sera ouvert du 11 janvier au 1er avril 2021. Celui pour les projets en production et post-production sera lancé courant avril 2021.

Le Fonds pour la jeune création francophone est ouvert aux auteurs de 23 pays d'Afrique francophone de l'Océan Indien et d'Haïti ayant réalisé au moins un court-métrage et au plus un long-métrage. Depuis son lancement en 2017, 474 projets ont été déposés et 78 ont été soutenus, dont 38 au stade du développement, 36 au stade de la production et 4 au stade de la production.

Le Fonds pour la jeune création fran-



(1), Sénégal (3) et du Togo (1).

Ainsi « Broken Drums », fiction de M. Akakpo Massinou BOSSOU-HUNKALI (Togo), produite par Mr Marcelin BOSSOU (Marbos production - Togo) a été sélectionnée. L'aide attribuée tourne autour de 70 000• dont 35 000• du Fonds JCF et 35 000• de bonus DEENTAL-ACP.

Le fonds soutient également « Sankara, la fin d'un homme intègre », une fiction de M. Issaka Compaoré et Léandre-Alain Baker (Burkina Faso - Congo Brazzaville), produite par M. Didier Ramde (SAFIPRO - Burkina Faso). C'est la première fiction cinématographique portant sur l'ancien patron de la révolution burkinabé assassinée en octobre 1987/Le film est financé à hauteur de 110 000 Euros.

Le fonds soutient également plusieurs partenaires : le CNC, la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), Wallonie Bruxelles International (WBI), le Film Fund Luxembourg (FFL), la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), Téléfilm Canada, TV5MONDE, France Télévisions, la SACD France, la SACD Belgique, la SACD Canada et le Collectif Generation Films, qui en assure la gestion depuis Ouagadougou (Burkina-Faso).

A partir de 2020, dans le cadre du programme DEENTAL-ACP conçu avec la contribution financière de l'Union européenne et le support de l'Organisation des Etats ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), les projets soutenus au stade de la production sont éligibles à un bonus financier.



jusqu'à  
**-40%**

sur le

**DÉDOUANEMENT**

de vos **VÉHICULES**  
& **MARCHANDISES\***

\* Marchandises sous douane en souffrance

**jusqu'au 24 décembre 2020**

Office Togolais des Recettes - OTR

8201

+228 90 99 41 01

FÉDÉRER POUR BÂTIR  
www.otr.tg

## \*DEPRECIATION DE LA VALEUR EN DOUANE DES VEHICULES ET MARCHANDISES\*

Jusqu'à \*40%\* sur le dédouanement des véhicules et marchandises sous douane en souffrance.

Offre valable jusqu'au \*24 décembre 2020\*.

\*#OTR\*

\*#AllègementFiscal\*



Bi-hebdomadaire togolais  
d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression  
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication  
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction  
Jean AFOLABI

Rédaction  
Sylvestre D.  
Hervé AGBODAN  
Maurille AFERI  
Pater LATE  
Kossiwa TCHAMDJA  
Koffi SOUZA  
Alan LAWSON  
Abel DJOBO

Service photographie  
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature  
LAWSON Laté

Graphisme  
Guillaume BOGLA

Transport

## LES TARIFS DE VIGNETTE VONT BAISSER DE MOITIÉ DÈS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021

**Quant aux frais d'accès et de maintenance, ils sont respectivement de deux cent cinquante mille francs CFA HT et cent cinquante mille francs CFA HT**

Late Pater

Les recettes au niveau des postes de péages ne couvrant que 40% des besoins en entretien de tout le réseau routier national, selon la Société autonome de financement de l'entretien routier (SAFER), le gouvernement togolais a instauré, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la taxe sur les véhicules à moteur (TVM, encore appelée vignette). Et d'après le projet de loi de finances, gestion 2021, valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, les tarifs de la taxe sur les véhicules à moteur vont subir des réductions de l'ordre de 50% (article 162 modifié du code général des impôts). Les motocyclettes ne sont pas prises en compte par cette mesure. Elles continueront par

payer 15.000 francs Cfa (motocyclettes de plus de 125 cm<sup>3</sup>) et 40.000 francs Cfa (motocyclettes à trois roues).

Le changement concerne les deux autres catégories de véhicules ciblés. Ainsi, les *véhicules affectés au transport de personnes*, en termes de puissance fiscale, payeront désormais 5.000 francs Cfa pour les moins de 5 chevaux ; 10.000 francs Cfa pour les 5 à 7 chevaux ; 15.000 francs Cfa pour les 8 à 11 chevaux ; 30.000 francs Cfa pour les 12 à 15 chevaux ; 20.000 francs Cfa pour les camionnettes ; 30.000 francs Cfa pour les autocars ; et 30.000 francs Cfa pour les autobus. Quant aux *véhicules affectés au transport de marchandises et autres* : camion de 3 à 6 tonnes, 35.000 francs Cfa ; camion

de 7 à 9 tonnes, 40.000 francs Cfa ; camion de 10 à 12 tonnes, 50.000 francs Cfa ; plus de 12 tonnes, 65.000 francs Cfa. Rien n'est par rapport aux semi-remorques et aux tracteurs, qui coûtent actuellement 65.000 francs Cfa chacun au contribuable. « *Toutefois, le tarif de la taxe sur les véhicules à moteur est réduit de 50% pour les personnes physiques redevables de la taxe professionnelle unique des transporteurs routiers* », ajoute l'article modifié.

Jusqu'à là, le tarif de la vignette sur les véhicules à moteur comme suit : motocyclettes de plus de 125 cm<sup>3</sup>, 15.000 francs Cfa et motocyclettes à trois roues, 40.000 francs Cfa. *Véhicules affectés au transport de personnes* : moins de 5 chevaux, 10.000 francs Cfa ; 5 à 7



chevaux, 20.000 francs Cfa ; 8 à 11 chevaux, 25.000 francs Cfa ; 12 à 15 chevaux, 60.000 francs Cfa ; camionnettes, 40.000 francs Cfa ; autocars, 60.000 francs Cfa ; autobus, 60.000 francs Cfa. *Véhicules affectés au transport de marchandises et autres* : camion de 3 à 6

tonnes, 65.000 francs Cfa ; camion de 7 à 9 tonnes, 85.000 francs Cfa ; camion de 10 à 12 tonnes, 110.000 francs Cfa ; plus de 12 tonnes, 130.000 francs Cfa ; semi-remorque, 65.000 francs Cfa ; tracteur, 65.000 francs Cfa.

Bon à savoir : au niveau des

motocyclettes, la vignette est payée une fois pour toute, au moment de l'immatriculation alors que, pour les véhicules de transport de personnes et de marchandises, elle est payée annuellement (c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année) au cordon douanier et lors du renouvellement de la visite technique.

La taxe sur les véhicules à moteur est due pour tous les véhicules à moteur à l'exception des véhicules dont les propriétaires bénéficient du privilège diplomatique ou consulaire ; véhicules des forces armées, de la gendarmerie, de la police et des sapeurs-pompiers ; véhicules d'essai des maisons concessionnaires ; véhicules en transit ; ambulances ou véhicules spéciaux de transport des malades ; véhicules spéciaux des personnes à mobilité réduite ; engins à usage agricole ; et les motocyclettes de 125 cm<sup>3</sup> et moins. Les véhicules administratifs ne sont pas exemptés de cette taxe et c'est le service qui gère le véhicule qui est comptable du paiement de la taxe. On peut bénéficier d'une dispense validée par l'administration fiscale pour cause d'immobilisation du véhicule. Encore que cette immobilisation doit elle-même couvrir une période d'une année au moins.

Les produits de la taxe sur les véhicules à moteur seront affectés à la Société autonome de financement et d'entretien routier (SAFER) à hauteur de 85% pour le financement de l'entretien routier, au Trésor public à hauteur de 10% et à l'Office togolais des recettes (OTR) à hauteur de 5% pour couvrir ses frais de gestion. Entre 2019 et 2020, la taxe devait passer de 15 637 000 francs Cfa (sur les 6,5 milliards de francs Cfa prévus) à 1 601 377 000 francs Cfa. Mais sa perception a été difficile.

A noter qu'avant son retour en 2019, la vignette avait été abandonnée et son coût incorporé dans le prix des carburants en raison des multiples problèmes liés à sa perception.

Interruptions prolongées de ses services

## Moov-Togo se justifie mal en accusant les coupures de courant et autres

Late Pater

Son cas avait fait plus de bruits dans l'opinion. Et pour sa défense, Togo Cellulaire avait invoqué, entre autres, la vétusté des équipements pour justifier les dysfonctionnements graves et continus qui lui sont reprochés. Mais sa concurrente, Togo Atlantique Togo (Moov) était aussi, au même moment devant le tribunal de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP). Dans ses griefs, l'Autorité de régulation dit avoir constaté entre les mois de juin et septembre 2020 que le réseau d'Atlantique Telecom Togo avait été indisponible et la fourniture des services de communications électroniques interrompue dans plusieurs localités du pays, à plusieurs reprises et pendant des périodes prolongées, notamment les 1<sup>er</sup>, 2, 3, 6, 8, 14, 17 et 22 juillet et le 4 septembre.

Pour se défendre, Atlantique Telecom Togo a, dans un courrier du 19 octobre 2020, fait valoir que les interruptions de ses services sont dues à deux causes : **d'une part**, des interruptions récurrentes et imprévisibles de la fourniture d'énergie électrique devant alimenter ses équipements et l'absence de couverture nationale en énergie électrique primaire et, **d'autre part**, la coupure d'une liaison dorsale en fibre optique du fait de travaux d'aménagement de routes et pistes entrepris par la direction générale des travaux publics.

Comme si la société ne connaissait pas bien le Togo avec son pé-

ché originel autour de la fourniture de l'énergie électrique et la vieille chanson connue de tous selon laquelle il y a toujours des dégâts collatéraux partout où il y a des travaux routiers. Car on creuse et on bouscule les câbles. C'est cette imprudence, justement, qui n'a pas convaincu l'ARCEP. « *En dépit de l'implication de tiers, ces incidents et interruptions répétées des services traduisent des défaillances d'Atlantique Telecom Togo car elles démontrent qu'en réalité, Atlantique Telecom Togo n'a pas pris les mesures opérationnelles et techniques qui s'imposaient pour assurer sans interruption le fonctionnement régulier de ses installations et la disponibilité permanente, continue et régulière de ses services dans l'éventualité où de tels incidents, qui ne revêtent pas un caractère exceptionnel dans le contexte togolais, surviendraient. En particulier, Atlantique Telecom Togo ne peut se retrancher derrière une insuffisance de couverture nationale du réseau électrique primaire puisque c'est en toute connaissance de cause qu'Atlantique Telecom Togo a élaboré son projet de déploiement d'infrastructures de communications électroniques et que ce paramètre aurait dû être pris en compte dans la conception de son réseau. A cet égard, il était attendu d'Atlantique Telecom Togo, dès l'obtention de sa licence et ses premiers déploiements, que ses équipements soient assortis d'une solution d'alimentation en énergie électrique de secours pour pouvoir faire face à des coupures*

*de courant, délestages et autres incidents dans l'approvisionnement principal afin d'assurer la continuité du fonctionnement dans ces hypothèses* », écrit l'Autorité de régulation.

Au-delà, Atlantique Telecom Togo n'a pas satisfait à son obligation d'information de l'Autorité de régulation et du ministère de tutelle en cas d'interruption des services, ce qui a mis les autorités dans l'incapacité de réagir promptement et adéquatement face aux désordres importants constatés, ni à son obligation d'information des utilisateurs. Aussi le directeur général de l'Autorité a-t-il décidé d'ouvrir une procédure en vue de la sanction éventuelle d'Atlantique Telecom Togo. Même si la société de téléphonie n'a pas contesté les manquements qui lui sont imputés, les perturbations dans le fonctionnement de son réseau et les interruptions des ser-



vices. A la fin, le 23 novembre 2020, la société Atlantique Telecom Togo a été mise en demeure de se conformer, dans un délai d'un (1) mois, aux obligations imposées par son cahier des charges en matière de disponibilité et de continuité des services, notamment de mettre en place tous les outils, équipements, solutions et mesures utiles pour éviter un quelconque désagrément de toute nature sur ses réseaux.

A rappeler que, lors de l'instruc-

tion, l'opérateur a indiqué avoir pris des décisions, notamment par des investissements dans des solutions palliatives d'approvisionnement en énergie pour ses équipements dont l'installation aurait commencé pour les sites prioritaires et des investissements supplémentaires pour sécuriser son réseau et mettre en place des redondances dans les équipements et les liens de transmission afin d'éviter de futures interruptions.

Besoin de liquidités bancaires à 7 jours / Atténuer l'impact du Covid19

## 226 milliards dans les banques du Togo cette semaine

Dans le cadre de ses adjudications hebdomadaires, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) a procédé, valeur 15 décembre 2020, à une injection de liquidités d'un montant de 3.457,991 milliards. Les banques et établissements du Togo s'adjugent 226,450 milliards, contre 223,900 milliards il y a une semaine. L'opération arrive à échéance le lundi 21 décembre 2020, indique la Banque centrale. Elle est ressortie d'un taux fixe de

2,0000%.

Au total, quatre-vingt-sept (87) établissements bancaires des huit places de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa) ont participé à l'opération. Les établissements de la Côte d'Ivoire et du Sénégal s'adjugent respectivement 1.207,741 milliards et 526,930 milliards. Ils sont suivis par ceux du Mali avec 453,500 milliards, du Burkina Faso avec 416,213 milliards, du Bénin avec 336,000 milliards. Le Niger s'adjuge 246,057 milliards. La

Guinée-Bissau fait 45,100 milliards.

D'après la Banque centrale, le montant moyen des soumissions sur le guichet hebdomadaire des adjudications s'est établi à 3.451,5 milliards en octobre 2020, contre 3.391,5 milliards en septembre 2020, soit une hausse de 1,8%. Ces adjudications sont réalisées depuis le 27 mars 2020 à taux fixe, à savoir le taux d'intérêt minimum de soumission aux appels d'offres, qui a été ramené à 2,0% depuis le 24 juin 2020.

Recensement général de la population, après 2010

## Un gap de 5 milliards CFA pour boucler le budget de l'opération

Late Pater

Après 2010, le Togo vient d'enclencher le processus de réalisation de son cinquième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5). En respect à une périodicité décennale recommandée par les Nations Unies pour l'actualisation des informations sur la population et ses différentes composantes. Cette opération – qui est un outil de planification, de suivi et d'évaluation des politiques et programmes de développement – se réalise, « à un moment où les priorités de l'Etat sont centrées sur la mise en œuvre du Plan national de développement (PND), des Objectifs du Développement Du-

sociale de la population, y compris celle des populations vulnérables, notamment les personnes vivant avec un handicap, les orphelins, les enfants, les personnes âgées et les femmes à des niveaux géographiquement désagrégés. Les caractéristiques de l'habitat et du cadre de vie de la population et les différents mouvements de la population seront également appréciés », a ajouté le ministre Yaya.

L'opération a été officiellement lancée, le mercredi 16 décembre à Lomé, marquée par la signature du document de projet du RGPH-5 avec le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), dont la Représentante Résidente est la cheffe de file des partenaires impli-

étape ouvre ainsi la voie au démarrage proprement dit de l'opération, dont le coût global s'élève à huit milliards six cent quatre-vingt-dix-huit millions cinq cent vingt mille deux cents (8 698 520 200) francs CFA. A ce jour, a fait noter le ministre des Finances, l'autorité publique n'a pu mobiliser que 40% dudit budget. D'où l'appel lancé aux partenaires afin qu'ils contribuent à combler le gap de 60% du budget soit 5 177 408 800 FCFA tout au long des trois années à venir prévues pour la fin du projet de recensement.

Le 5<sup>ème</sup> recensement général de la population et de l'habitat est une opération de grande envergure, qui va contribuer, d'une manière générale, à l'actualisation de l'effectif de la population, à la mise en place d'un système d'information géographique intégrant les infrastructures socio-collectives de base, à une meilleure appréciation de l'évolution des tendances démographiques du pays, à l'élaboration ainsi qu'au suivi et évaluation des plans et programmes de développement économique et social.

Il est rappelé que la population résidente était de 6.191.155 habitants en 2010. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, elle a été estimée à 7.352.000 habitants avec une densité de 109 habitants au kilomètre carré. Avant 2010, le Togo a réalisé trois recensements de sa population, respectivement en 1960, 1970, et 1981.

L'opération permettra de connaître l'effectif et les caractéristiques de la population et de l'habitat notamment : des cartes des communes, des cantons et croquis des grandes agglomérations, les infrastructures socio collectives de base, d'un atlas démographique, etc. ...



Echanges de documents entre Sani Yaya et la Représentante de l'UNFPA

able (ODD), de l'agenda 2063 de l'Union Africaine, de l'analyse et l'exploitation du dividende démographique et sur le processus de décentralisation et de développement local qui nécessitent des données désagrégées au plus fin niveau de la subdivision administrative». Précisions du ministre Sani Yaya de l'Economie et des finances.

«Le RGPH-5 permettra donc de disposer des indicateurs nécessaires au suivi et à l'évaluation des agendas nationaux et internationaux susmentionnés. Il permettra également de connaître la situation

qués dans le processus d'organisation et de mise en œuvre du 5<sup>ème</sup> recensement général de population et de l'habitat.

Conformément à un décret du 10 décembre 2018, instituant le RGPH-5, l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED) a d'ores et déjà entrepris, avec l'appui des partenaires au développement, les travaux préparatoires, notamment la mise en place des organes de pilotage et d'exécution de l'opération, l'élaboration du document de projet et des différents outils et applications informatiques de collecte. Cette

Dans un contexte de pandémie et des fêtes de fin d'année

## Du sourire aux personnes âgées du Grand Lomé

Le Mouvement des Sages Unir (MSU) a entamé un vaste programme de distribution de kits alimentaires aux personnes âgées vulnérables du Grand Lomé. Le mercredi 16 décembre 2020, plus de 80 personnes âgées de la commune Golfe 5 ont bénéficié de ce geste de Faure Gnassingbé, président national du parti au pouvoir. Souhaitant la bienvenue à la délégation, l'autorité communale a remercié le MSU pour avoir pensé aux personnes du troisième âge de sa commune. Pour le Maire Kossi Agbenyega Aboka, le parti Unir témoigne encore une fois sa volonté d'accompagner la population en cette fin d'année teintée de crise sanitaire.

«Ce matin, nous étions à Bè, et cet après-midi nous sommes à Aflao-Gakli au nom du Président de notre parti, Son Excellence



Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé. Nous sommes les personnes âgées du Mouvement des Sages Unir et nous sommes venus prendre contact avec certaines personnes âgées démunies dans le cadre de notre politique de proximité. Nous sommes venus avec un peu de vivres pour leur dire que nous pensons toujours à eux surtout en ces temps difficiles. Vous savez que nous sommes dans une période pandémique et surtout à l'approche des fêtes de fin d'année et donc il est de bon ton, conformé-

ment à la politique de proximité de notre parti et de notre champion, de venir leur donner du sourire. Nous avons été reçus amicalement par la population et nous sommes satisfaits de la mission qu'on a bien voulu nous confier», a confié le militant Yao Bloua Agbo, Délégué national adjoint du Mouvement des Sages Unir (MSU), cité par le portail du parti.

Plus tôt dans la journée, la délégation du MSU était dans la commune Golfe 1 pour le même geste.

[www.unir.tg](http://www.unir.tg)

Entretien, réhabilitation et extension du réseau pistes rurales / Phase 2

## Des études techniques dans le Grand Lomé et les 5 régions

Jean AFOLABI

Au lancement officiel, le 3 décembre dernier, des travaux de réhabilitation, d'ouverture et de construction des pistes rurales en zones de production de coton, café et cacao au Togo à Kpovegan (préfecture de Haho) par le Premier ministre, Mme Victoire Tomégah-Dogbé, il était bien compris que le Programme d'appui aux pistes rurales (PAPR) est exécuté en deux phases : de 2018 à 2022 pour la phase 1 et de 2022 à 2025 pour la phase 2. Il faut donc comprendre que certains travaux prévus ont déjà démarré. Pour ce qui est de la phase 2, financée à hauteur de 25,78 milliards de francs Cfa dont 51% par l'AFD, 25% par la KfW et 24% par le Togo, elle est attendue pour couvrir la réalisation de 1000 km de pistes rurales dont les études seront faites au cours de l'année 2021 pour que les travaux démarrent au cours de l'année 2022.

Ainsi donc, sur son budget d'investissement gestion 2021, afin de financer les activités du programme retenues pour la mise en œuvre de sa feuille de route, le ministère du Désenclavement et des pistes rurales s'est déjà lancé dans la recherche de prestations d'études techniques pour l'exécution des travaux en 2021. Les travaux sont prévus pour couvrir le Grand Lomé et les cinq régions du pays : des études d'Avant-projet sommaire (APS) et d'Avant-projet détaillé (APD) pour les travaux d'entretien,



de réhabilitation et d'extension du réseau des pistes rurales.

Pour rappel, la phase 1 est financée à hauteur de 23,21 milliards de francs Cfa dont 48% par la KfW, 28% par l'AFD et 24% par l'Etat du Togo. Elle va permettre de réaliser environ 950 km de pistes rurales dont les travaux sont en cours sur plus de 195,3 km. Avant la fin décembre 2020, les travaux vont démarrer pour plus de 408,1 km ; les presque 350 km restants seront entamés avant l'année 2021, pour des délais d'exécution de douze à quatorze mois.

Pour le gouvernement, le Programme d'appui aux pistes rurales (PAPR) répond à l'une des préoccupations majeures exprimées par les populations rurales en matière de construction et de réhabilitation des pistes rurales. Il vise à développer le réseau des pistes rurales

pour favoriser l'intégration physique et économique du milieu rural, en améliorant l'accès des ménages et producteurs agricoles aux intrants et aux marchés de vente afin de contribuer au développement socio-économique dans les zones rurales. Les bénéficiaires directs du programme sont les exportateurs des produits agricoles, les commerçants et les transporteurs, alors que les bénéficiaires indirects sont les producteurs et les ménages dans les zones ciblées.

Pour le ministre du Désenclavement et des pistes rurales, Bouraima Kanfitine Tchédé-Issa, il s'agit pour le gouvernement de construire 4000 Km de pistes à travers les cinq régions économiques du pays avec un premier financement pour 2000 km de pistes rurales sur la période 2018 à 2025.

Accélérer l'inclusion financière en Afrique / En association avec Axian

## Orabank Togo s'associe à Togocom pour le mobile banking

Jean AFOLABI

Lomé, 15 décembre 2020 – Les groupes panafricains Oragroup – présent dans 12 pays de l'Afrique de l'Ouest et Centrale – et Axian – présent dans 6 pays de l'océan indien et du continent africain – s'associent pour accélérer l'inclusion financière en Afrique. Les deux entités entendent tirer parti de la révolution numérique pour offrir des services financiers novateurs (monnaies électroniques, services financiers sur mobiles, nano-épargne en ligne...) aux populations les plus modestes du continent. Grâce à ce rapprochement, indiquent un communiqué, les succursales et filiales d'Oragroup se joindront à différents opérateurs de téléphonie mobile, dans l'objectif d'offrir aux usagers ciblés des services financiers numériques de qualité.

Au Togo, une phase pilote a déjà été lancée : Orabank Togo et l'opérateur Togocom lanceront prochainement le service MBanking. A travers ce dernier, les utilisateurs pour-

ront réaliser des opérations dites de bank to wallet et wallet to bank, en liant leurs comptes bancaires à ceux qu'ils créent auprès de leurs opérateurs. Des services de gestion de compte comme la consultation de soldes ou l'historique des transactions et, à terme, un produit de nano-épargne/crédit seront aussi proposés aux utilisateurs.

Il est noté que Oragroup s'est imposé depuis des années comme un soutien de taille aux PME et PMI africaines. Aujourd'hui, le groupe va plus loin dans son engagement, en se concentrant désormais sur des segments de population jusque-là délaissés.

Cette annonce vient par ailleurs illustrer l'engagement d'Axian au service du développement du continent. L'entreprise est aujourd'hui le partenaire incontournable de la transformation socio-économique des pays dans lesquels elle opère. Oragroup et Axian entendent développer ces services dans tous les pays où le groupe bancaire est déjà implanté,

mais aussi dans ceux où il n'est pas encore présent et où des opportunités se présenteraient.

«Oragroup se réjouit de s'associer à Axian pour accompagner la révolution numérique en Afrique. Après l'application KEAZ et sa plateforme omnicanal, qui donne la possibilité aux clients d'exécuter leurs transactions où qu'ils soient, Oragroup s'engage à nouveau en faveur de l'inclusion financière. Le groupe est fier de proposer des services de mobile banking qui permettront à un grand nombre d'africains de devenir citoyens du monde numérique», a déclaré Ferdinand Ngon Kemoum, directeur général d'Oragroup.

Oragroup est présent dans 12 pays de l'Afrique de l'Ouest et Centrale (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Conakry, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo) et dans quatre zones monétaires (UEMOA, CEMAC, Guinée Conakry, Mauritanie).

## FOOTBALL/DEVELOPPEMENT

**Raul Chipenda : "Amener les entraîneurs à un niveau supérieur"**

Raul Chipenda, le Directeur du Développement explique à Cafonline.com les raisons de l'adoption d'un nouveau système de licences des entraîneurs CAF. Il dit pourquoi la mise en conformité du staff technique des équipes permettra de développer le football dans un entretien accordé à cafonline.com.

Hervé A.

Comment avons-nous abouti à l'introduction de ce nouveau système de licences d'entraîneurs ?

En 2006, la CAF a décidé de mettre en place un système de formation accélérée pour les entraîneurs qui étaient actifs depuis de nombreuses années, qui avaient déjà remporté des compétitions nationales ou internationales, qui avaient une carrière de premier plan et qui avaient déjà participé à des tournois continentaux ou mondiaux. La CAF a appelé ces cours, des stages d'équivalence. Initialement, le projet visait l'intervalle de temps entre 2006 et 2009. Finalement la période a été prolongée jusqu'en 2012, puis jusqu'en 2014 et la vérité est qu'en 2017, ces types de cours étaient encore organisés.

Tout cela pour dire que les coachs les plus expérimentés avaient déjà obtenu un délai plus long que nécessaire afin qu'ils régularisent leur situation. Cependant pour les joueurs qui ont atteint un niveau exceptionnel à l'échelle nationale et internationale, il y a un article dans la Convention qui prévoit une procédure accélérée. Celle-ci permet à ces joueurs de haut niveau ou légendes du football de bénéficier d'une formation continue accélérée. Il convient de préciser que même pour ces cas spéciaux, chacune des étapes de la formation et toutes les heures de cours sont respectées. De plus, ce sont ceux qui démontrent de bonnes qualités d'entraîneur et qui ont des notes réussies dans le processus d'évaluation qui peuvent voir leur processus de formation s'accélérer afin d'obtenir la Licence CAF A. Lorsqu'ils décrochent la licence CAF Pro, alors ils sont considérés comme tous les autres entraîneurs.

Ces mesures listées dans le nouveau règlement seront-elles un



moyen de privilégier les entraîneurs locaux ?

Il est bon de commencer par expliquer la vision de la CAF, qui est essentiellement axée sur la qualité des entraîneurs. La CAF a suspendu l'organisation de cours d'entraîneurs en Afrique en juillet 2017, en raison de certaines irrégularités constatées avec certains cours. À ce moment-là, nous avons commencé à travailler sur la première Convention des Entraîneurs de la CAF. Ce travail s'est achevé en décembre 2018 et ce n'est pas, comme j'entends souvent du copier-coller, mais un travail qui a impliqué la Commission Technique et de Développement de la CAF, son groupe d'experts techniques et la direction de la CAF. Depuis cette date, le projet de convention a été partagé avec les directeurs techniques des différentes fédérations (DTN) afin qu'ils soient prêts à implémenter les mesures édictées dans ledit document. En mars 2019, les cours d'entraîneurs ont repris, mais uniquement dans le cadre des diplômes CAF D et CAF C, puisque le reste ne serait accessible aux Associations Membres qu'une fois le processus de signature de la Convention de la CAF terminé. En

septembre 2019, le processus de candidature de la Convention des Entraîneurs de la CAF, qui contient 8 critères, a été envoyé à toutes les fédérations ; il s'agissait plus précisément de spécifier les documents à envoyer à la CAF afin de poursuivre le processus. C'est sans aucun doute l'étape la plus importante jamais franchie pour normaliser et améliorer la qualité des cours de formation en Afrique. Mais on ne pouvait pas s'arrêter là, il fallait motiver les différentes Associations Membres à investir dans la formation continue de leurs entraîneurs, d'où la décision de la Commission Technique et de Développement d'exiger aux entraîneurs des Compétitions Interclubs une Licence CAF A. Sinon, nous aurions continué dans la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Pour répondre à votre question, je pense qu'en misant sur la qualité de nos entraîneurs, il y aura plus d'opportunités dans le choix des entraîneurs pour que lorsqu'il s'agit de choisir un entraîneur, les Fédérations et les clubs donneront plus d'opportunités "à ceux qui sont à la maison". Les règles et procédures de la Convention des Entraîneurs de la CAF (Convention CAF Coaching) font partie

d'une procédure mondiale de reconnaissance mutuelle des diplômes d'entraîneurs entre confédérations. Par conséquent, ces règlements et procédures doivent être conformes aux principes internationaux de la formation des entraîneurs.

Pourquoi le respect de ces règles est-il essentiel ?

La réponse est simple : l'octroi de licences aux clubs fonctionne normalement comme le moteur du développement du football, que ce soit au niveau des fédérations ou des confédérations. Pourquoi ? Eh bien, parce que c'est à travers ce mécanisme que l'on pourra mettre en place des critères de participation aux compétitions et qui auront un grand impact sur le développement du football dans le pays ou sur le continent.

Aujourd'hui, nous parlons du niveau des entraîneurs pour encourager le développement de la formation des entraîneurs à travers le continent. Cela conduira les Associations Membres à mettre en œuvre les mêmes critères dans leurs pays et ainsi nous pourrions amener les entraîneurs à un niveau supérieur. Mais ça ne s'arrête pas là. Nous pouvons dès demain rendre obligatoire pour chaque club d'avoir une équipe féminine de football, d'avoir au moins deux équipes des jeunes U-15 et U-17 dans les deux sexes, etc.

Avec ces critères, nous allons "obliger" les clubs à investir dans le football féminin et dans le football des jeunes. Je pense donc que si nous voulons tous voir la qualité de notre football en général atteindre d'autres niveaux, nous devons élever la barre des exigences pour motiver le changement. Le changement apporte toujours une certaine résistance, mais avec l'aide de tous, nous pourrions réaliser ce à quoi nous aspirons tous, développer le football en Afrique.

**L'Open d'Australie recule de trois semaines**

L'ATP a levé un coin du voile sur le début de la saison 2021 du tennis professionnel. Comme pressenti depuis plusieurs semaines, la première levée du Grand chelem, l'Open d'Australie, ne pourra pas se tenir aux dates initiales. Il débutera le 8 février, soit trois semaines plus tard que prévu.

Et, décision inédite, les qualifications masculines auront lieu à Doha, au Qatar, entre le 10 et le 13 janvier. Les joueurs qui auront obtenu leur billet pour le tableau principal pourront ainsi rejoindre Melbourne où ils devront effectuer une quarantaine de 14 jours.

Avant l'Open d'Australie, Melbourne accueillera deux tournois ATP du 31 janvier au 6 février, puis la Coupe ATP du 1er au 5 février. La saison masculine ouvrira le 5 janvier à Delray Beach, en Floride, et Antalya, en Turquie. La suite du calendrier ATP, après l'Open d'Australie et jusqu'en mars, y compris les étapes de Miami et Indian Wells, sera annoncé ultérieurement.

Mais selon l'ATP, la saison sur terre battue au printemps, dont les Internationaux de France à Roland-Garros, devrait se dérouler comme prévu initialement.

**Neven Ilic dans un fauteuil**

Pas de suspense dans le mouvement olympique panaméricain. Seul candidat à sa réélection, le Chilien Neven Ilic a été reconduit à l'unanimité pour un nouveau mandat de président de Panam Sports, l'association des comités nationaux olympiques du continent américain.

Il sera assisté par trois vice-présidents : l'Argentin Mario Moccia, la Mexicaine Jimena Saldaña, et Keith Joseph, le représentant de Saint-Vincent-et-les-Grenadines. Un autre Mexicain, Ivar Sisniega, occupera le poste de secrétaire général. Richard Peterkin (Sainte-Lucie), ancien membre du CIO, assurera la fonction de trésorier.

Le comité exécutif de Panam Sports sera également composé de Tricia Smith (Canada), Susanne Lyons (Etats-Unis), Juan Santiago Estrada (Nicaragua), Alphonso Bridgewater (Saint-Kitts-et-Nevis), Veda Bruno Victor (Grenade), Erskine Simmons (Barbade), Camilo Pérez (Paraguay), Nicole Hoevertsz (Aruba), et Miguel Angel Mujica (Chile).

Enfin, il sera renforcé par le Canadien Michael Chambers, au titre de la commission juridique, la Guyanienne Aliann Pompey, présidente de la commission des athlètes, et le Guatémaltèque Francisco Lee, président de l'association des confédérations panaméricaines.

**Ahmad Al Kamali en prend pour six mois**

Clap de fin pour Ahmad Al Kamali. Le dirigeant des Emirats arabes unis, ancien membre du Conseil de World Athletics, a été sanctionné par l'instance internationale d'une suspension de six mois, assortie d'une amende de 5 000 euros.

Il lui était reproché d'avoir tenté d'acheter les voix de confrères africains, avant le Congrès de la fédération internationale (alors appelée IAAF) à Pékin en 2015, en leur offrant des montres de luxe. Ahmad Al Kamali était candidat au Conseil.

La sanction annoncée mardi 15 décembre par la commission d'éthique de World Athletics résulte d'une longue enquête, qui avait déjà empêché le dirigeant asiatique de se porter candidat à la vice-présidence de World Athletics en octobre 2019. Ahmad Al Kamali n'a jamais nié les faits.

Mais, pour sa défense, il avait assuré que les montres en question ne valaient guère plus de 40 à 50 dollars pièce. Une estimation très approximative, l'enquête de World Athletics ayant révélé qu'il s'agissait en réalité de Rolex pour certaines d'entre elles.

**Basile Boli pressenti**

L'ancien international français d'origine ivoirienne Basile Boli fait partie de l'équipe montée par Frédéric Thiriez pour aller à la conquête de la présidence de la Fédération française de football (FFF).

"Ça fait plusieurs mois que je discute avec lui", a confié Frédéric Thiriez, ancien président de la Ligue française professionnelle (LFP), dans un entretien publié dans le quotidien sportif l'Equipe paru ce mercredi.

"On se rejoint sur énormément de points, évidemment la lutte contre le racisme", a dit Frédéric Thiriez, qui a dirigé la Ligue française professionnelle de 2002 à 2016. "Basile (Boli) est un beau symbole de ce qu'il peut y avoir dans le football", a-t-il indiqué au sujet du Franco-ivoirien, "(...) un gamin de quartier devenu le fantastique footballeur que l'on connaît".

Dans l'équipe de campagne qui va monter Frédéric Thiriez pour l'élection à la présidence de la FFF prévue en mars prochain, Basile Boli ne sera pas défenseur mais "attaquant", a-t-il indiqué. S'il demeure engagé auprès de son équipe de cœur, l'Olympique de Marseille dont il est ambassadeur, Basile Boli n'a encore assumé aucune responsabilité dans le football français.

À la tête de la FFF depuis 2011, Noël Le Graët n'a pas encore donné d'indications sur ses intentions au sujet de l'élection à la présidence de la Fédération française de football.

L'ancien président de Guingamp, une équipe de Ligue 2 française, avait fait l'objet de critiques acerbes suite à un entretien qu'il avait accordé à des médias dans lequel il a minimisé le racisme dans le football français.

Basile Boli, né à Abidjan (Côte d'Ivoire) en 1967, a joué à l'AJ Auxerre puis à Marseille avec lequel il a remporté la Ligue des champions en 1993.

## JEUX ASIATIQUES

**Doha en 2030, Riyad en 2034**

Le double vote devient très tendu dans le mouvement sportif international. Trois ans après le CIO, l'Association des comités olympiques asiatiques (OCA) a décidé à son tour de ne faire que des gagnants.

Appelés à choisir entre Doha et Riyad pour l'organisation des Jeux Asiatiques en 2030, ses membres se sont rangés à l'avis de leur président, Sheikh Ahmad al-Fahad al-Sabah. Ils ont attribué au Qatar l'édition 2030 et, surprise, à l'Arabie saoudite la sui-

vante. Doha 2030, puis Riyad 2034 : un double vote historique décidé à la dernière minute, mercredi 16 décembre, lors de la 39ème assemblée générale de l'OCA à Mascate (Oman). Dans un premier temps, le scrutin avait donné Doha victorieuse, avec 27 voix, contre 10 pour Riyad et 8 abstentions. Mais Sheikh Ahmad al-Fahad al-Sabah, le président de l'OCA, a proposé aux votants de revoir leur copie et d'attribuer dès le jour même l'édition 2034 des Jeux Asiatiques à la capitale de l'Arabie saoudite.

La proposition a été approuvée à l'unanimité. Le dirigeant koweïtien avait préparé son affaire la veille du vote, en rencontrant à Mascate les responsables des deux candidatures. "Il est clair que Doha est à un niveau de préparation plus élevé et a certainement l'expérience nécessaire pour accueillir les Jeux à tout moment, a expliqué le Kazakh Andrey Kryukov, président de la commission d'évaluation de l'OCA pour les Jeux Asiatiques 2030. Mais Riyad aura suffisamment de temps pour préparer les Jeux et répondre aux attentes."

Organisé en présentiel et à distance, le vote de l'assemblée générale de l'OCA a été marqué par plusieurs incidents techniques. Fortement ralentie, la procédure s'est finalement déroulée de façon mixte, avec un vote électronique pour les délégués non présents à Mascate, et un scrutin sur papier à bulletins secrets pour les votants venus à Oman.

Les prochains Jeux asiatiques, en 2022, se dérouleront dans la ville chinoise d'Hangzhou. L'édition suivante, en 2026, doit se tenir à Aichi-Nagoya, au Japon.

## ATHLETISME

**La Russie exclue pour deux ans des compétitions mondiales**

La Russie est exclue pour deux ans des grandes compétitions mondiales, dont les Jeux olympiques d'été de Tokyo en 2021 et ceux d'hiver de Pékin en 2022, pour avoir transgressé les règles antidopage, a annoncé jeudi le Tribunal arbitral du sport (TAS).

La Russie est ainsi bannie des épreuves sportives majeures et se voit interdire d'en organiser sur son sol pour une période de deux ans, au lieu de quatre comme l'avait décidé l'AMA, l'Agence mondiale antidopage. Seuls pourront concourir les athlètes russes qui démontreront leur absence de recours au do-

page, sous bannière neutre et selon des modalités qui restent à préciser.

Le TAS devait se prononcer sur le recours introduit, en décembre 2019, par la RUSADA, l'agence antidopage russe, contre les sanctions de l'AMA, l'Agence mondiale antidopage, l'accusant de triche organisée en matière de dopage par son laboratoire de Moscou de 2011 à 2015.

L'AMA avait déclaré non-conforme l'agence russe en raison du non-respect de plusieurs conditions imposées pour sa réintégration à partir de septembre 2018. La Russie est accusée officielle-

ment depuis 2015 d'avoir mis en place un système de dopage de grande envergure avec la complicité des plus hautes autorités du pays.

Le contentieux russe dure depuis 2010 et les révélations du couple de lanceurs d'alerte Stepanov sur l'athlétisme, impliquait aussi les services secrets et le ministère russe des Sports.

Forcé de démissionner du laboratoire de Moscou dont il était le directeur et réfugié aux États-Unis, Grigory Rodchenkov avait avoué au printemps 2016 avoir orchestré pendant des années la dissimulation du dopage, décrivant par le menu le système mis en place aux JO de 2014 à Sochi pour tromper les observateurs de l'AMA.



Enseignement supérieur

## A qui profitera le bras de fer ?

Cela ressemble finalement à un bras de fer engagé par les enseignants du supérieur contre les autorités universitaires et gouvernementales. Après une réunion de mise au point le 26 novembre dernier, l'on avait pensé à une entente entre les acteurs, mais, c'est compter sans la détermination du Syndicat de l'Enseignement Supérieur du Togo, SEST, d'en découdre avec les premiers responsables du secteur.

Eric J.

En effet, tout est parti d'une assemblée générale du Collectif des enseignants du supérieur de l'Université de Lomé (UL) assortie d'un avis de suspension de toute activité académique et pédagogique à compter du 20 novembre 2020 adressé au ministre de tutelle. Les revendications portaient sur le relèvement indiciaire des salaires de 5% des enseignants-chercheurs des universités du Togo et le solde du reliquat des accords de 2011. En vue de trouver un terrain d'entente, le ministre IHOU Watéba de l'enseignement supérieur et son collègue de l'enseignement primaire, secondaire et technique en sa qualité de Président de l'Université de Lomé ont initié la rencontre dite «réunion de mise au point et de concertation». Mise au point, il y en a eu, concertation aussi, il y en a eu.



Prof. Majesté Ihou Watéba, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

des universités publiques du Togo. C'est à ce titre qu'a été présentée l'évolution du salaire des enseignants des universités publiques du Togo en tenant compte des grades, des primes et des indemnités, de l'assistant au professeur titulaire, avant et après le protocole d'accord signé le 3 novembre 2011 entre

des autorités universitaires et gouvernementales, reste dans la logique d'augmentation de salaires, de primes ou d'indemnités. Parlant par exemple du fonds du gouvernement pour acter la régularisation des salaires, le SEST dit : « Pour y accéder, l'administration universitaire a toujours versé les rappels afin de solder d'abord les années en cours, puis la nouvelle situation salariale était maintenue sur les budgets annuels à venir. Il se fait même que le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Professeur Majesté N. Ihou Watéba tout comme le Président de l'Université de Lomé, le Professeur Dodzi Kokoroko qui récusent aujourd'hui ledit principe, ont eux-mêmes, précédemment bénéficié de sa mise en œuvre. C'est fort surprenant qu'ils s'en indignent maintenant et il faudrait peut-être croire que cette nouvelle attitude est définie par leur position actuelle. » Pourtant, le Président de l'Université de Lomé a fait savoir qu'il y a des professeurs titulaires non nommés depuis 2018 à qui il faut faire un rappel de janvier de l'année citée au jour du décret. Aussi, le fonds disponible devrait-il servir à améliorer les conditions de vie et de travail des nouveaux enseignants

La nouvelle sortie des enseignants étonne plus d'un, car à la rencontre du 26 novembre dernier, les enseignants-chercheurs ont eu l'opportunité de réagir sur les différentes interventions et ont souhaité finalement que de tels échanges se poursuivent de façon constante pour éviter des situations de crise. Comme l'invite du président de l'UL et du ministre de l'Enseignement supérieur en demandant à leurs collègues enseignants-chercheurs « à ne pas céder aux accusations infondées et à la volonté de diffamer leurs dirigeants ou à s'attaquer à leurs personnes, car cela pourrait conduire à de l'incompréhension et surtout à des escalades judiciaires qui n'honorent en rien l'institution universitaire. » Ceci étant, seul le dialogue peut aider à aplanir les divergences. Les crises sont au détriment des étudiants.

le gouvernement et les syndicats de l'enseignement supérieur. Une manière de montrer qu'en réalité, il n'existe plus de reliquat sur le protocole d'accord alors même que les enseignants disent ne voir aucune trace des augmentations sur leurs salaires. Mais les enseignants du SEST estiment que la diffusion de leurs rémunérations est une manière « de les infantiliser » dans « l'intention de les traiter de cupides ». Le contexte d'explication et de transparence était aussi obligatoire.

Les enseignants veulent aussi un traitement à l'instar de l'ensemble des fonctionnaires du public. C'est-à-dire bénéficier des 5% de relèvement indiciaire des salaires. Ce qui, aux yeux des autorités, constitue une erreur en ce sens où les universités publiques du Togo ont déjà un statut particulier. La recherche du cumul du particulier et du général n'est donc pas acceptable.

Toute la démonstration faite, avec au passage des piques à l'encontre



Prof. Dodzi Kokoroko, Président de l'Université de Lomé

Et c'est sur ces faits que revient aujourd'hui le SEST qui veut informer l'opinion publique des divergences sur l'interprétation des accords... avec personnalisation du débat.

Dans le développement du SEST, il convient de souligner que le réel souci avec les autorités universitaires tourne autour de l'application des accords obtenus avec le gouvernement dont le fondamental est pécuniaire. Le syndicat accuse plutôt les autorités universitaires de mauvaise interprétation et de mauvaise foi dans leur mise en œuvre. Pourtant, au cours de la réunion de mise au point, il a été suggéré aux enseignants du supérieur « d'aller au-delà des questions financières et de contribuer plutôt, chacun en ce qui le concerne, à rendre l'UL plus compétitive dans sa mission académique et pédagogique et de recherche. » Car, en termes de relèvement salarial, « il faut reconnaître les efforts du gouvernement depuis 2011 visant à revaloriser les rémunérations des enseignants

En Côte d'Ivoire / Avec l'appui de la Banque africaine de développement

## Les villages de l'ouest raccordés au réseau électrique

Jean AFOLABI

Guianleu est un village de 1 200 habitants, dans la région de Man, à l'ouest de la Côte d'Ivoire. Des niches électriques y sont visibles à tous les coins de rue. Chaque foyer s'est doté de cet abri pour se faire installer un compteur électrique. Si certains résidents en ont installé un, d'autres ont pu en obtenir deux. Une centaine de foyers sont désormais raccordés au réseau électrique, fait remarquer la Banque africaine de développement (Bad), qui a appuyé l'initiative.

« J'ai pris un compteur pour la maison et un autre pour mon bistrot que je vais ouvrir prochainement, déclare fièrement à la Bad Joseph Mah, président du canton. Nous avons longtemps attendu l'arrivée de l'électricité. Aujourd'hui, c'est plus qu'un soulagement grâce à la Banque africaine de développement. Et nous n'avons pas déboursé le moindre centime pour la pose de ces compteurs ! » « Des boutiques, des kiosques à café et des maquis commencent à prendre leurs marques dans le village, constate-t-il. D'autres activités génératrices de revenus seront créées ici et cela grâce au raccordement électrique. Nous en sommes heureux ».

Comme d'autres villages de l'ouest du pays, Guianleu bénéficie du Projet de renforcement des réseaux de transport et de distribution d'électricité (PRETD), financé à hauteur de 137,8 millions d'euros par la Banque africaine de développement. Mis en œuvre dans le district des Montagnes, ce projet va permettre, entre autres, la connexion



de 252 localités au réseau national d'ici à la fin de l'année 2020. À une dizaine de kilomètres de Guianleu, au bout d'une route poussiéreuse, les habitants des localités reculées de Glégouiné et Lekpeleu trépigment d'impatience. Déjà sous tension et avec les niches construites, ces villages de 80 et 100 foyers respectivement, attendent la pose des compteurs.

« Voir le village éclairé la nuit nous procure une immense joie, explique Bernard Gnan, producteur de cacao à Glégouiné. Avant, à 19h déjà, on ne parlait pas loin de sa maison, même avec la lampe tempête. Mais depuis qu'il y a l'électricité, les gens sortent jusqu'à minuit ». Il attend désormais le raccordement de sa maison pour allumer sa télévision et activer les chaînes cryptées auxquelles il s'est abonné.

Inscrit dans le Programme national d'électrification rurale (PRONER), le PRETD fournira de l'électricité aux populations de 42 villages de la région de Cavally, 82 de Guémon et 128 de Tonkpi. La mise en œuvre du projet consiste aussi en la construction des lignes de transport à haute tension, au départ de la centrale de Soubré vers les

villes de San-Pedro, Duékoué et Zagné, l'extension des postes de Soubré, de Bingerville et San-Pedro et la construction de nouveaux postes à Duékoué et Zagné.

Le poste de haute tension de Duékoué est actuellement en travaux de génie civil, indique la Banque. Le matériel électromécanique a été déjà fourni sur le site de quatre hectares. « Le chantier avance bien, tout comme le projet dans son ensemble, confirme Raymond Kitandala, expert en énergie à la Banque africaine de développement. Ce projet vise à améliorer la performance des réseaux électriques en réduisant le temps moyen de coupure, les énergies non distribuées et les pertes techniques ».

La Banque travaille à ce que tout l'ouest du pays soit couvert jusqu'à la zone frontalière avec le Liberia, précise-t-il. « Chaque localité aura l'électricité et chaque foyer sera connecté au réseau. C'est un défi que la Banque va relever, en synergie avec le gouvernement ivoirien et la société publique Côte d'Ivoire Énergies », conclut Raymond Kitandala.

CEDEAO / Après un an quatre mois de fermeture

## Le Nigeria ouvre quatre de ses frontières terrestres

Jean AFOLABI

C'était une décision très attendue par les pays limitrophes du Nigeria au premier chef le Bénin. Mais aussi le Niger, le Ghana ou le Togo. Le président nigérian Muhammadu Buhari a ordonné mercredi l'ouverture immédiate de quatre grandes frontières terrestres – Seme, Ilela, Maitagari et Mfun – à l'issue de la réunion du Conseil exécutif fédéral (FEC). Les autres frontières devraient être à leur tour rouvertes au plus tard au 31 décembre 2020, rapporte le portail Commodity. Toutefois, l'importation de riz, de la volaille parmi d'autres produits demeure interdite et surveillée de près par des patrouilles aux frontières.

Le 20 août 2019, le Nigeria pré-

nant de cours tout le monde ferme unilatéralement ses frontières terrestres au grand dam de ses pays voisins mais aussi de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) où circulent librement les biens et personnes en son sein et jetant également un doute sur l'adhésion de la première économie d'Afrique à la Zone de libre échange continentale (Zlec). Une décision prise officiellement pour contrôler la contrebande et lutter contre les activités transfrontalières informelles. Mais le pays fait face à sa deuxième récession en quatre ans et à une inflation galopante des denrées alimentaires.

Le Nigeria qui a décidé de mettre en valeur la production locale ne veut plus que ses voisins réex-

portent sur son territoire le riz, les huiles végétales, les produits manufacturés qui viennent des pays asiatiques. Ce qui était parti pour n'être qu'une mesure temporaire a duré plus d'un an, affirme Le Matin Libre du Bénin. Malgré les pourparlers pour une réouverture des frontières, le président Muhammadu Buhari n'a pas lâché prise. Le Bénin a dû faire face aux conséquences de cette fermeture sur son économie. « La part des recettes imputables à la fermeture des frontières est estimé à 48,6 milliards FCFA, soit un peu plus de 10% des recettes brutes de la douane et moins de 5% des recettes totales de 2019 », avait déclaré le ministre Romuald Wadagni dans une interview accordée à Jeune Afrique.

Circulation illicite des armes

## La procédure d'exemption mieux expliquée aux acteurs de l'espace CEDEAO

Etonam Sossou

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) poursuit ses actions d'aide aux Etats membres pour limiter les dégâts causés par les armes. Dans ce sens qu'elle a initié une série de formations au profit des agences de sécurité et d'autres acteurs concernés de chaque pays dont le Togo.

étaient ainsi, une quarantaine en particulier des cadres de forces de défense et de sécurité de différentes unités ainsi que de l'administration des ministères partenaires à suivre pendant deux jours (16 et 17 décembre), à Lomé, une formation sur la procédure d'exemption de la convention de la Cedeao sur les armes légères et de petits calibres (Alpc). Cette formation va permettre aux points focaux natio-

naux de comprendre le processus d'exemption sur les Alpc afin de se conformer efficacement aux dispositions pertinentes de la Convention de la Cedaao, dont le Togo est signataire. « *La Convention qui est au centre de cette formation interpelle, continuellement la CEDEAO et les Etats membres à davantage d'actions concertées pour venir à bout de la prolifération des ALPC souvent utilisées*

*pour menacer, intimider, voire tuer les populations civiles sans défense* », a précisé Joseph Ahoba Chef division ALPC à la CEDEAO.

Entre autres buts, cette formation va permettre aux participants de pouvoir connaître parfaitement la procédure afin d'éviter le retour des dossiers vers les Etats membres

Au regard des dégâts causés par ces armes, les chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO ont en 2006, adopté une convention qui encadre le transfert, la fabrication, le régime de transparence, ainsi que les mécanismes opérationnels liés aux armes légères et de petit calibre dans la sous-région. Les objectifs poursuivis par cette convention visent à : prévenir et combattre l'accumulation excessive et déstabilisatrice des armes légères et de petit calibre dans l'espace CEDEAO ; pérenniser la lutte pour le contrôle des armes légères et de petits calibre dans la CEDEAO ; consolider les acquis du Moratoire sur l'importation et l'exportation et la fabrication des armes légères et de son code de conduite ; promouvoir la confiance entre les Etats Membres grâce à une action concertée



et transparente dans le contrôle des armes légères et de petit calibre dans la CEDEAO ; renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles du Secrétariat exécutif de la CEDEAO et les Etats Membres dans la lutte contre la prolifération des Alpc de leurs munitions et autres matériels connexes. « *Il urge d'interpeller la CEDEAO et tous ses états membres à plus d'actions concertées pour venir à bout de la prolifération des ALPC qui est souvent utilisée à des fins de menace, d'intimidation et de meurtre* », a lancé le colonel Massina Yotrofei directeur général de la gendarmerie

nationale togolaise, représentant le ministre des armées, à l'ouverture de l'atelier. Avant d'ajouter que : « *Cette convention encadre le transfert, la fabrication, le régime de transparence et les mécanismes opérationnels liés aux ALPC dans la sous-région. Cet atelier vient donc en complément des initiatives prises au niveau national pour une meilleure lutte contre les armes à feu, car la paix et la sécurité sont les socles essentiels qui nécessitent de pareilles occasions d'échanges et d'actions complémentaires pour espérer un mieux-être de nos populations* »

Agriculture

## Les producteurs forestiers et agricoles font le bilan de leurs activités

Etonam Sossou

Malgré le contexte particulier de la COVID-19 et la pression de fin d'année, surtout celle d'une année où toutes les activités ont tourné au ralenti, Les organisations de producteurs forestiers et agricoles (OPFA), sont à Kpalimé (16 au 18 décembre) pour capitaliser l'ensemble des interventions en 2019 et élaborer le rapport de suivi et d'apprentissage pour le compte de l'année 2020. Cet atelier organisé par la FAO Togo, est couplé de l'organisation de la « *Foire des coopératives FFF FAO* » afin de mettre en pratique les connaissances acquises au cours de cette formation. Il sera agi durant ces trois jours d'exposer les produits des OPFA ; créer une plateforme virtuelle à travers un site web pour la promotion permanente des OPFA et Tester les capacités commerciales des OPFA face aux clients. Les participants auront également à suivre des cours sur le marketing et l'image de marque (visibilité/publicité) des produits agricoles.

Le Mécanisme forêts et paysans (FFF, d'après l'anglais Forest and

Farm Facility) a pour but général de créer des paysages résilients face au changement climatique et d'améliorer les moyens d'existence, avec les organisations de producteurs forestiers et agricoles (OPFA) comme acteurs clés du changement. Ce mécanisme s'inscrit dans l'Initiative de restauration du paysage forestier africain (AFR100) piloté par le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Agence du NEPAD) et dont l'objectif est de restaurer 100 millions d'hectares de terres en Afrique d'ici 2030. C'est un effort mené au plan national qui contribue au défi de Bonn, à l'Initiative pour les paysages africains résilients (ARLI), l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les objectifs de développement durable. La GIZ apporte un soutien à la FAO pour la phase II du FFF dans 2 des 29 pays qui se sont engagés dans l'AFR 100 à savoir le Madagascar et le Togo. Le but de ce soutien est de fournir des informations de base sur les efforts en cours au Togo par les partenaires de FFF et les autres parties prenantes concernées, de définir l'objectif de sa mise en œuvre, de rationaliser les interventions et de créer des synergies. Centrée exclusivement sur les

OPFA, cette phase II du FFF vise quatre résultats devant contribuer à l'atteinte d'au moins 11 des 17 Objectifs de développement durable (ODD).

L'initiative a été lancée au Togo le 12 avril 2019 lors de l'atelier à l'issue duquel un comité consultatif a été mis sur place et une mission de prospection a permis d'identifier les OPFA à même de bénéficier des subventions du FFF. Les protocoles d'accord ont été signés en 2019, avec 6 partenaires (CTOP, CPC, FUPROCAT, AKIDJETAN, MAPTO, DREDDPN Plateaux) au profit de 12 OPFA retenus. Des séances de renforcement de capacités ont également été menées à leur intention. Ces protocoles d'accord devraient être clôturés en juin 2020, mais compte tenu de la pandémie de COVID 19, ces protocoles sont prolongés au 30 septembre 2020.

Par ailleurs, depuis mai 2020, de nouveaux protocoles ont été signés avec 7 partenaires dont 5 nouveaux (UROPC Maritime, FNAET, APCR, CHOCOTOGO et LBEV) et deux anciens (CTOP et FUPROCAT)

Afrique subsaharienne/ Selon l'OMS

## Le paludisme risque de tuer plus de personnes que le coronavirus

Les décès dus au paludisme dépasseront de loin ceux causés par la pandémie de Covid-19 en Afrique subsaharienne, a alerté lundi l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Selon l'OMS, la perturbation du traitement de la malaria causée par la pandémie de coronavirus pourrait entraîner des dizaines de milliers de décès dus au paludisme.

L'OMS craint que même des perturbations modérées dans l'accès au traitement ne conduisent à des pertes de vies humaines considérables.

Dans les scénarios les plus optimistes, une interruption de 10 % de l'accès à un traitement antipaludéen efficace en Afrique subsaharienne pourrait entraîner 19.000 décès supplémentaires. Si l'accès aux soins diminue de 15%, 28.000 décès supplémentaires devraient être obser-

vés. Des interruptions de 25 % et 50 % dans la région pourraient entraîner respectivement 46.000 et 100.000 décès supplémentaires. Les lacunes en matière d'accès aux outils vitaux sapent les efforts mondiaux visant à enrayer la maladie, et la pandémie devrait faire reculer la lutte encore davantage. « *Selon nos estimations, en fonction du niveau de perturbation des services (due à la Covid-19), il pourrait y avoir un excès de décès dus au paludisme de l'ordre de 20.000 à 100.000 en Afrique subsaharienne, la plupart d'entre eux chez les jeunes enfants* », a déclaré lors d'un point de presse, Pedro Alonso, Directeur du programme de lutte contre le paludisme à l'OMS.

Depuis, les effets de la pandémie sur les soins et la prévention ont pu être atténués malgré les perturba-

tions sur l'approvisionnement. « *Des dizaines de milliers de personnes ont été sauvées* », a ensuite précisé M. Alonso. En 2020, la Covid-19 est finalement apparue comme un défi supplémentaire à la fourniture de services de santé essentiels dans le monde entier.

Pourtant selon le rapport, la plupart des campagnes de prévention du paludisme ont pu progresser cette année sans retard important. Contrairement à d'autres campagnes, celles de prévention contre le paludisme n'ont pas été freinées par la pandémie de Covid-19 pour l'heure. Mais « *la Covid-19 menace de faire encore dérailler nos efforts pour vaincre le paludisme, et en particulier de traiter les malades* », a déclaré le Docteur Matshidiso Moeti, la Directrice régionale de l'OMS pour l'Afrique.

## Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1560  
DE LOTO BENZ DU 09- 12 - 2020

Chers amis parieurs, c'est avec joie que nous vous retrouvons pour procéder au tirage N°1561 de LOTO BENZ de ce mercredi 16 Décembre 2020.

Lors du précédent tirage de LOTO BENZ, de nombreux parieurs ont remporté des gros lots à LOME, ANIE, NOTSE, SOKODE et à DAPAONG. Dans les autres villes du pays, ce sont essentiellement des lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à 1.000.000F CFA qui ont fait le bonheur des parieurs.

Ainsi, la ville de LOME a recensé six lots de 1.000.000F CFA, un lot de 1.250.000F CFA et un lot de 1.500.000F CFA, remportés sur les points de vente 90134, 90048, 70331, 70323, 70235, 70336, 90337.

A ANIE, NOTSE et SOKODE, ce sont des lots de 1.000.000F CFA qui ont été dénombrés respectivement auprès des opérateurs 20245, 20228 et 10235.

La ville de DAPAONG n'est pas en reste avec un lot de 1.250.000F CFA gagné sur le point de vente 10122.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO, et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Avec la LONATO, jouez petit et gagnez gros.

BONNE CHANCE A TOUS !!!

**LOTO BENZ**

Résultats du tirage N°15601 de LOTO BENZ du 16 Décembre 2020

Numéro de base

**47 51 35 06 64**



# VIVEZ LA MAGIE DE NOËL !

Offrez vous **La fibre** Togocom

à **10 000 F CFA**

~~25 000 F CFA~~

Installation  
en **moins de  
10 jours**



**TOGOCOM CHANGE POUR VOUS**

Promo valable du 9 décembre 2020 au 8 janvier 2021.

@togocom.tg | @togocom.tg

Service Client : 888 | 119  
7 jours / 7 de 7h à 23h

togocom.tg | togocel.tg | togotelecom.tg